



ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 10 MAI 2021

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL de la séance du Conseil communal du 12 04 2021 – Approbation – Décision.
2. INFORMATIONS
3. FINANCES : Comptes annuels de l'exercice 2020 – Approbation – Décision.
4. AFFAIRES GENERALES : Plan communal de lutte contre les inondations – Volet « Actions communales » - Approbation – Décision.
5. POLICE : Utilisation de bodycams par le personnel de la zone de police BRUNAU – Autorisation – Décision.
6. FINANCES : Aide aux Mouvements de jeunesse dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 – Unité Guides de Pont-à-Celles – Subside exceptionnel – Décision.
7. FINANCES : A.S.B.L. « Maison de la Laïcité de Pont-à-Celles » - Subside 2021 – Liquidation – Décision.
8. TAXES COMMUNALES : Mesure d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 – Taxe communale sur les commerces de produits alimentaires à emporter – Non-application – Approbation – Décision.
9. PLAN DE COHESION SOCIALE 2020-2025 : Mobitwin Desk – Nouvelle convention avec l'A.S.B.L. TAXISTOP – Approbation – Décision.
10. PLAN DE COHESION SOCIALE 2020-2025 : Facilitation de l'accès à la culture – Nouvelle convention avec l'A.S.B.L. ARTICLE 27 – Approbation – Décision.
11. PROPRETE : Collecte de textiles ménagers – Renouvellement de la convention avec l'A.S.B.L. « TERRE » - Approbation – Décision.
12. PROPRETE : Collecte de textiles ménagers sur terrains privés – Convention avec l'A.S.B.L. « LES PETITS RIENS » - Approbation – Décision.
13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) – Renouvellement partiel – Décision.

14. PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR) : Convention-réalisation 2021-A : Création d'une « Maison rurale » sur le site de l'Arsenal de Pont-à-Celles – Approbation – Décision.
15. TRAVAUX : Programme Communal de Développement Rural (PCDR) – Création d'une Maison rurale dans le hall n° 28 sur le site de l'Arsenal à Pont-à-Celles – Marché public de travaux – Mode de passation – Cahier spécial des charges et avis de marché – Approbation – Décision.
16. PATRIMOINE COMMUNAL : Aliénation de l'ancien presbytère désaffecté situé rue Léopold III à Buzet – Modification du choix de la procédure de vente – Approbation – Décision.
17. CULTES : Fabrique d'église Saint Nicolas de Luttre – Compte 2020 – Prolongation du délai d'approbation – Décision.
18. CULTES : Fabrique d'église Sainte Vierge d'Obaix – Compte 2020 – Prolongation du délai d'approbation – Décision.
19. CULTES : Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Pont-à-Celles – Compte 2020 – Prolongation du délai d'approbation – Décision.

HUIS CLOS

20. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire définitive à partir du 07 12 2020 – Décision.
21. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption de complète de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire définitive du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.
22. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption de partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle définitive, à cinquième-temps (5 périodes), du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.
23. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption de partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire définitive, à cinquième-temps (4 périodes), du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.
24. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption de complète de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire définitive du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.
25. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption de partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire définitive, à quart temps (6 périodes), du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.
26. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle (12 périodes) d'un maître de psychomotricité définitif du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.

27. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle (4 périodes) d'une institutrice primaire définitive du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.
28. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour prestations réduites (6 périodes) d'un maître d'éducation physique définitif ayant atteint l'âge de 50 ans du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.
29. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle définitive, à cinquième-temps (5 périodes), du 01 09 2021 au 31 08 2022 – Décision.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

G. CUSTERS.

P. TAVIER.